

MÉMO CONCOURS COMMUN VOIE C2 SESSION 2019

(la notice complète du concours est disponible sur le site du SCAV)

INSCRIPTION EN LIGNE : du **vendredi 4 janvier au dimanche 14 avril 2019 inclus** sur la plateforme commune d'inscription accessible via le site du service des concours www.concours-agro-veto.net, onglet « Espace Concours – C2 » rubrique « S'inscrire ».

DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER D'INSCRIPTION : le **lundi 15 avril 2019 au plus tard** en lettre recommandée avec AR (cachet de la poste faisant foi)

Pièces du dossier :

1. *Fiche d'inscription avec une photo d'identité récente*
2. *Photocopie recto-verso de la pièce d'identité (valable jusqu'à la fin des épreuves)*
3. *Certificat de scolarité de l'année en cours*
4. *Attestation JDC (journée défense et citoyenneté)*
5. *Candidats boursiers : photocopie de l'attestation d'attribution définitive de bourse portant la signature du chef d'établissement sur chaque page.*
6. *Candidats pupilles de l'Etat ou de la Nation : Extrait d'acte de naissance portant la mention « pupille de l'Etat » ou « pupille de la Nation ».*
7. *Un chèque en cas de paiement par chèque (à l'ordre de l'agent comptable d'AgroParisTech)*

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVE : Pour les candidats qui souhaitent obtenir un aménagement d'épreuve, la demande doit être adressée au plus tard le **lundi 15 avril 2019**. Pour la constitution du dossier de demande, se référer impérativement à la « procédure à suivre » disponible sur le site du SCAV et en Annexe de la notice du concours commun voie C2. Le service des concours agronomiques et vétérinaires ne prévoit pas de **dispense** d'épreuve ; aucune demande dans ce sens ne sera acceptée.

ÉPREUVES DU CONCOURS

	ÉPREUVE	Temps de préparation	Durée de l'interrogation	coefficient
Admissibilité	Examen du dossier	-	-	10
Admission	Entretien avec le jury	-	20 minutes	5
	Entretien sur travaux ou mémoire de stage	-	30 minutes	4
	Anglais	20 minutes	20 minutes	3



DATE LIMITE DE DÉPÔT EN LIGNE DU FICHER PDF OBLIGATOIRE POUR L'ADMISSIBILITÉ
(Épreuve d'examen du dossier) : le **jeudi 2 mai 2019 inclus**.

Le fichier mis en ligne au format PDF doit impérativement contenir les pièces suivantes, en respectant scrupuleusement l'ordre ci-dessous :

- 1 - *La fiche d'inscription avec une photo d'identité récente*
- 2 - *Le bulletin de notes du Baccalauréat ou du diplôme équivalent.*
- 3 - **Tous les bulletins de notes** obtenus depuis le baccalauréat, par trimestre ou par semestre, comportant le rang de classement, classés chronologiquement ;
- 4 - *La Fiche d' « avis de l'IUT pour poursuite d'études »*
- 5 - *La fiche « stages et travaux »*
- 6 - *La fiche « autres activités »*
- 7 - *Une lettre de motivation*
- 8 - *Les justificatifs des activités mentionnées dans le dossier*
- 9 - *Autres documents facultatifs*

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ORALES : du **lundi 24 juin au vendredi 5 juillet 2019**

Les épreuves orales auront lieu à AgroParisTech, site Claude Bernard (16 rue Claude Bernard, 75005 Paris). **Attention : il est recommandé au candidat de prévoir le retour du stage de fin d'études (tout particulièrement de l'étranger) au plus tard le dimanche 23 juin 2019.**

Téléchargement du calendrier de passage à partir du **vendredi 7 juin 2019** (tient lieu de convocation).

Entretien avec le jury : Pour cette épreuve les candidats doivent se présenter munis de leur **fiche de renseignement** (voir notice) et de leur bulletin de notes du 4^{ème} semestre d'IUT.



DATE LIMITE D'ENVOI DE LA NOTE D'ANALYSE DU PROJET : le **dimanche 16 juin 2018**

Envoi par mail, au service des concours (contact@concours-agro-veto.net).

RESULTATS

Admissibilité : **vendredi 24 mai 2019**

Admission : **vendredi 12 juillet 2019**

RECLAMATIONS

Les réclamations portant sur une éventuelle **erreur de report de note** et elles seules, sont adressées par courriel (contact@concours-agro-veto.net) au Service des Concours et sont recevables jusqu'au **15 juillet 2019 inclus**.

Les réclamations portant sur le **déroulement même des épreuves orales** doivent être formulées, par écrit, **dans les 48 heures suivant le passage de l'épreuve** au Service des Concours.

VŒUX

S'informer sur les écoles avant de formuler ses vœux.

Saisie et modification des vœux du **vendredi 4 janvier 2019** jusqu'au **jeudi 11 juillet 2019** sur la plateforme commune d'inscription, accessible via le site du SCAV : <http://www.concours-agro-veto.net>.

PROPOSITIONS D'AFFECTATION

- **Le 1^{er} appel : le mardi 16 juillet 2019.**

Les appels suivants se feront en fonction des démissions et pourront se poursuivre jusqu'au mercredi 4 septembre 2019.



Les candidats doivent répondre à chaque proposition dans un délai de 3 jours pleins hors jour de publication.

Attention : L'admission définitive des candidats en 1^{ère} année d'école reste subordonnée à **l'obtention du DUT mentionné lors de l'inscription**.